

Le directeur adjoint de l'accompagnement juridique

Monsieur Thom BARTHE
Réponse par mail uniquement

Paris, le 21 juin 2023

DEMANDE DE COMMUNICATION CADA N° 23003747 **A rappeler dans toute correspondance**

Monsieur,

Par un courrier en date du 12 février 2023, vous avez sollicité la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) d'une demande de communication des documents administratifs relatifs aux documents détenus par la CNIL concernant le système « TrustPid » ou toute autre technologie analogue, produits ou reçus notamment dans le cadre d'échanges entre la CNIL et Vodafone, Orange, Deutsche Telekom ou Telefónica.

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a rendu un avis le 20 avril 2023 (avis n° 20231475) à la suite de votre recours contre le refus implicite de la CNIL de communiquer les documents.

Conformément à l'avis de la CADA ci-dessus mentionné, je vous prie de trouver ci-joint les documents sollicités. En application des dispositions de l'article L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration, certains passages couverts par le secret des affaires et la protection de la vie privée ont été occultés.

Les services de la CNIL, en particulier Mme Nacéra BEKHAT (nbekhat@cnil.fr), restent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Paul HEBERT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr